

Compte rendu des comités techniques du 6/12/2016

Le **6 Décembre 2016**, a eu lieu, à l'Hôtel de Ville de Perpignan, la réunion du Comité Technique du Personnel de la Ville de PERPIGNAN.

MEMBRES TITULAIRES REPRESENTANT LA COLLECTIVITE :

- **Madame Danièle PAGES**, Adjoint au Maire
- **Madame Fatima DAHINE**, Adjoint au Maire
- **Madame Nathalie BEAUFILS**, Adjoint au Maire
- **Madame Nicole AMOUROUX**, Conseiller Municipal, suppléante de Monsieur Jean-Marc PUJOL, titulaire excusé (à partir du dossier 3.1- Réorganisation Direction de la Culture)
- **Madame Michèle FABRE**, Conseiller Municipal, suppléante de Madame Isabelle DE NOELL MARCHESAN, titulaire excusée
- **Madame Suzy SIMON-NICAISE**, Adjoint au Maire, suppléante de Monsieur Charles PONS, titulaire excusé
- **Monsieur Jean-Pierre BROUSSE**, Directeur Général des Services

MEMBRES TITULAIRES REPRESENTANT LE PERSONNEL :

- **Monsieur Jean-Jacques PARAIRE**, Technicien Territorial Principal 2^{ème} Classe
- **Madame Noëlle MAURY**, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe
- **Monsieur Eric PUIG**, Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe, suppléant de Madame Catherine FERREOL, titulaire excusée
- **Monsieur Jean AMOROS**, Agent de Maîtrise Principal, suppléant de Monsieur Stéphane MAROSELLI, titulaire excusé,
- **Monsieur Frédéric PUIGSEGUR**, Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe, suppléant de Madame Véronique DANOY, titulaire excusée
- **Monsieur Pierre JIMENEZ**, Animateur Principal 2^{ème} Classe
- **Monsieur Georges BOTET**, Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe

MEMBRES SUPPLEANTS REPRESENTANT LE PERSONNEL :

- **Madame Brigitte PAYROU-NEVEU**, Attaché Territorial
- **Monsieur Patrick ALIBERT**, Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe

A titre d'experts de l'administration :

- **Monsieur Denis SAEZ**, Directeur de la Culture, pour les dossiers concernant la réorganisation de la direction et les jours fériés 2017
- **Madame Laure HENRY**, Directrice du Développement Social, de la Jeunesse et de la Politique de la Ville, pour le dossier concernant le temps de travail des Espaces Adolescence Jeunesse (EAJ)

Secrétariat Technique :

- **Monsieur Frédéric CARBONNE**, Directeur de la DRH,
- **Madame Martine LARESCHE**, Rédacteur Principal 1^{ère} Classe à la DRH, Division Organisation Etudes Conseil

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION PV COMITE TECHNIQUE DU 18 OCTOBRE 2016**
- 2. APPROBATION PV COMITE TECHNIQUE DU 27 OCTOBRE 2016**
- 3. DEPARTEMENT CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE**
 - 3.1 DIRECTION DE LA CULTURE :** Réorganisation de la Direction
 - 3.2 DIRECTION DE LA CULTURE :** Jours fériés 2017, ouvertures et fermeture des musées et des sites culturels et patrimoniaux
 - 3.3 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA JEUNESSE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :** Temps de travail des Espaces Adolescence Jeunesse (E.A.J.)
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 DRH,** Règlement Intérieur du Comité Technique
 - 4.2 DRH,** Information concernant le Plan de Déplacements d'Etablissement

Madame Danièle PAGES, après avoir salué les membres du Comité Technique, procède à l'appel des représentants de la Collectivité et du Personnel.

Elle indique que Madame Nicole AMOUROUX aura un peu de retard et propose d'ouvrir la séance puisque le quorum est atteint.

Madame Fatima DAHINE est désignée en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Pierre JIMENEZ, en qualité de secrétaire adjoint.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 18 OCTOBRE 2016

Madame Danièle PAGES demande si ce PV soulève des questions.

En l'absence d'observations, elle recueille les votes.

VOTES

Avis Favorable à l'unanimité des deux collègues.

2. APPROBATION PV COMITE TECHNIQUE DU 27 OCTOBRE 2016

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET indique que son syndicat était absent et excusé mais que cela ne figure pas dans le PV.

Madame Danièle PAGES précise qu'il est bien indiqué en bas de la première page que le syndicat UNSA est excusé.

En l'absence d'autres observations, elle propose de recueillir les votes.

VOTES

Avis Favorable à l'unanimité des deux collègues.

3. DEPARTEMENT CITOYENNETE, VIE SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE

3.1 DIRECTION DE LA CULTURE : Réorganisation de la Direction

Madame Danièle PAGES accueille Monsieur Denis SAEZ et lui passe la parole.

Monsieur Denis SAEZ explique que cette proposition de réorganisation de la Direction de la Culture est fondée sur plusieurs éléments :

- Le transfert des Archives Municipales, de la Direction de la Culture à la Direction du Patrimoine Historique, qui a fait l'objet d'un précédent CT
- L'abandon du dispositif Pôle Muséal, en raison de la création de la régie Musée d'Art Hyacinthe Rigaud,
- La réaffectation de plusieurs services qu'il va aborder en détail.

Il indique que l'ancien organigramme qui date de 2012 comporte sur la droite, le Pôle Muséal qui avait été créé en raison notamment du projet déjà engagé du Musée Rigaud. En effet, s'agissant d'un Musée de France, il était nécessaire que le projet scientifique et culturel (PSC) soit rédigé par un conservateur du patrimoine.

C'est l'actuelle directrice du Patrimoine Historique qui avait écrit ce projet. Aujourd'hui, c'est la directrice du Musée Rigaud, nommée conservateur du patrimoine, qui a réécrit ce PSC.

Il est donc proposé de supprimer le dispositif Pôle Muséal, même si la notion de transversalité et de complémentarité entre les musées de la Ville reste bien d'actualité.

Cet organigramme comportait également (en bas, à gauche), l'accueil des sites culturels et il est prévu que le service des agents d'accueil et la surveillance des sites culturels et patrimoniaux dépendent directement du DGAS.

Par ailleurs, il est prévu que la Fête de la Musique et les Musicales -deux manifestations qui se déroulent dans l'espace public ouvert- soient rattachées à un service animation à créer au sein de l'Office de Tourisme.

Il indique ensuite que le projet d'organigramme a été établi à l'identique de l'organigramme général de la Ville qui est d'ailleurs joint au dossier. Il comporte, d'une part, les services fonctionnels, et, d'autre part, le service ressources.

La régie de l'Arsenal qui gère l'espace où sont implantés la Casa Musicale et l'Institut Jean Vigo, est rattachée au Directeur de la Culture, de même que la régie du Musée d'art Hyacinthe Rigaud.

Le service des 3 musées, regroupant le Musée d'Histoire Naturelle, la Casa Pairal et le Musée Joseph Puig, est dirigé par un conservateur du patrimoine, s'agissant de musées de France.

Le service des bibliothèques est composé de la Médiathèque centrale et d'un réseau de bibliothèques de quartiers.

Le service Evénements n'est pas doté d'un chef de service puisqu'il s'agit uniquement d'un intitulé pour un certain nombre d'activités regroupant des manifestations qui se déroulent dans l'espace public clos (le Festival de Musique Sacré, les expositions d'art plastique, de bandes dessinées ou de photographies organisées hors musées, le Festival International du Disque (F.I.D), ainsi que les partenariats ponctuels tel l'appui apporté en 2016 au « Live au Campo »).

Le service Coopération et Médiation Culturelles est en charge de la charte de coopération culturelle et, à partir de 2017, de la coordination du futur contrat territorial d'éducation artistique et culturelle pour la période 2017 à 2019.

Le service Ressources concerne l'administration, la communication, les finances et comptabilité, la régie technique et enfin la conciergerie multi-sites.

Il explique qu'un concierge est en effet affecté au Couvent des Minimes, à la Caserne Gallieni et gère également les ouvertures et fermetures du Campo Santo, du Tiers Ordre et de la Poudrière.

Il ajoute que le dossier comporte également l'organigramme détaillé de chacun des services qu'il vient d'énumérer.

Entrée en séance de Madame Nicole AMOUROUX.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ souhaite poser plusieurs questions, notamment sur la forme.

Il indique que Monsieur Denis SAEZ a déjà répondu à certaines d'entre elles, notamment concernant le devenir de la Fête de la Musique mais qu'il n'a pas été question du Centre d'Art Contemporain.

Monsieur Denis SAEZ lui répond qu'il a été question de missions et non de lieux. Il précise que le Centre d'Art Contemporain est un lieu où des expositions sont toujours prévues, notamment en juin prochain, et qui continuera à être géré comme lieu d'exposition, de la même façon que sont gérés le Tiers Ordre ou la Funeraria.

Monsieur Pierre JIMENEZ demande pour quelle raison l'accueil des sites culturels n'a pas été rattachée à l'organigramme de la Direction de la Culture.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Jean-Pierre BROUSSE.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE explique que l'accueil des sites culturels concerne essentiellement des sites patrimoniaux qui ne dépendent pas directement de la Direction de la Culture, mais de la Direction du Patrimoine. Par ailleurs, l'accueil de ces sites contribue à l'animation de la Ville et concerne par là-même l'Office du Tourisme qui est chargé de promouvoir « Perpignan Destination » au travers de

ces lieux de visite ouverts toute l'année. C'est la raison pour laquelle, puisque le département Vie Sociale, Culturelle, Sportive et Educative rassemble la Direction de la Culture, la Direction du Patrimoine ainsi qu'un travail en lien avec l'Office du Tourisme au niveau de ces animations, il a semblé utile de rattacher l'accueil des sites culturels au DGAS, dont la vocation est bien de coordonner l'ensemble.

Monsieur Pierre JIMENEZ comprend que cela signifie que le service d'accueil est cogéré avec l'Office de Tourisme et que du personnel municipal est affecté à une animation gérée par l'Office de Tourisme.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE répond que ce n'est pas du tout le cas. Le personnel municipal reste affecté à la Ville, sous l'autorité du chef de service. La seule différence est que le chef de service dépendra directement du DGA, chargé d'animer le travail transversal entre les différentes directions qui dépendent de lui, dont l'Office de Tourisme, s'agissant de l'animation urbaine.

Madame Noëlle MAURY en déduit que c'est la raison pour laquelle l'organigramme général de la Ville a été joint au dossier.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE répond que l'organigramme général joint au dossier intègre quelques ajustements par rapport au dernier organigramme. Il s'agit, d'une part, de l'actualisation par rapport aux directions mutualisées en juillet, octobre et janvier prochain et qui sont rattachées à la ville-centre, et, d'autre part, du transfert du service accueil des publics de la Direction de la Culture vers le Pôle Cohésion Urbaine et Animation.

Madame Danièle PAGES ajoute que ce transfert s'explique par le fait que la salle des mariages, ou encore l'église du Tiers Ordre ne dépendent pas de la Direction de la Culture. Or l'accueil dans ces sites est ouvert toute l'année, avec un roulement de personnel sur les divers lieux d'accueil, géré par Monsieur le Directeur Adjoint des Services. Par ailleurs, cette mission d'accueil est en relation avec l'Office de Tourisme qui s'adresse directement à la Direction Générale Adjointe, en cas de problème d'ouverture ou de fermeture dans l'un des sites. Il a donc semblé préférable de positionner le service accueil directement auprès du DGAS.

Madame Noëlle MAURY demande s'il est prévu de positionner un agent sous l'autorité du DGAS.

Madame Danièle PAGES répond qu'il existe un chef de service pour le gardiennage des sites et qu'il est maintenu. Cet agent, en fonction depuis un an, a réorganisé les plannings, géré les nouveaux uniformes ainsi que les nouveaux aménagements réalisés.

Monsieur Pierre JIMENEZ souhaiterait des précisions quant au service Animation, suite au questionnement de plusieurs agents auxquels il a été demandé de formuler des demandes de mises à disposition auprès d'une direction créée pour assurer de l'animation.

Il demande s'il faut comprendre qu'il s'agit d'une direction qui sera rattachée au Pôle Citoyenneté et au DGA qui assure plusieurs directions.

Madame Danièle PAGES lui répond que ce n'est pas le cas. La mise à disposition concerne un changement de structure et un agent municipal ne peut être mis à disposition d'un service de la Ville. Les agents peuvent donc être mis à disposition soit du Musée Rigaud qui devient un établissement public le 1^{er} janvier 2017, soit de l'Office de Tourisme qui est une régie.

Monsieur Pierre JIMENEZ demande à nouveau des précisions quant à la nouvelle direction d'animation. Il demande si le dossier n'aurait pas dû comporter des informations sur cette direction qui impacte quelques actions et activités qui étaient portées par la direction de la Culture.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE souhaite lever une confusion. Le service Accueil du Public reste un service Ville avec du personnel municipal. Le seul changement réside dans le fait qu'il ne dépend plus de la Direction de la Culture mais du DGA. Il n'est donc nullement question de mises à disposition pour ce personnel.

Par ailleurs, il a semblé utile de regrouper l'ensemble des animations de rues, au sein de l'Office de Tourisme.

Il rappelle que cela avait déjà été fait par le passé, pour la San Jordi ou encore la Festa Major. En effet, auparavant, divers services de la Ville et l'Office de Tourisme intervenaient dans l'organisation de ces animations, ce qui entraînait des budgets éclatés et une confusion par rapport à la programmation des manifestations phares de la Ville.

Un regroupement au sein de l'Office de Tourisme avait permis d'avoir un seul donneur d'ordres et des programmes cohérents avec des animations qui ne se chevauchent pas.

C'est pourquoi, suite au bilan positif de cette initiative, le souhait est de franchir une autre étape en regroupant également l'ensemble des animations de rues, au sein de l'Office de Tourisme.

Il rappelle que l'Office de Tourisme, outre des missions classiques prévues dans ses statuts, a la particularité –comme c'est d'ailleurs le cas pour d'autres Offices de Tourisme- d'intervenir dans les animations de rues destinées à attirer des touristes.

Il ajoute que, suite à ce regroupement, un seul agent est concerné par une mise à disposition auprès de l'Office, en précisant que cette personne est d'accord.

Madame Danièle PAGES ajoute qu'il a semblé important que l'Office de Tourisme puisse communiquer sur les animations de rues, en ayant pleine connaissance de l'organisation et maîtrise des manifestations.

C'est pourquoi, il a semblé opportun que les animations de rues dépendent de l'Office de Tourisme, alors que les manifestations qui ont lieu dans les sites continuent d'être gérées par la Direction de la Culture.

Propos inaudibles hors micros.

Madame Danièle PAGES donne la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET indique que plusieurs agents de la Médiathèque l'ont informé qu'ils avaient des difficultés à assurer le travail, en raison d'un manque

d'effectif. Il demande à Monsieur Denis SAEZ si une solution est envisagée pour renforcer les équipes.

Monsieur Denis SAEZ lui répond que Monsieur Jean-Pierre BROUSSE et Monsieur Jean-Philippe LOUBET sont venus à la Médiathèque la semaine précédente pour visiter une exposition et qu'à cette occasion, un point a été fait sur les effectifs du réseau des bibliothèques car il existe en effet des tensions à ce niveau.

Deux situations d'urgence ont été mises en évidence : l'espace documentaire et l'espace multimédia de la Médiathèque. Dans un premier temps des bourses internes vont être publiées pour les postes spécifiques de ces deux services. Une réflexion plus générale interviendra ensuite sur l'ensemble du réseau.

Il ajoute que, en tant que chef d'établissement, au-delà du problème d'effectif, il est soucieux que la qualité du service rendu au public ne se dégrade.

Monsieur Georges BOTET souhaiterait savoir ce que signifie le sigle CIP qui apparaît en bleu avec des pointillés sur l'organigramme des Bibliothèques.

Monsieur Denis SAEZ répond qu'il s'agit du Centre International de Photojournalisme qui relève de l'association Visa pour l'Image. La couleur bleu et les pointillés signifient qu'il existe un rapport scientifique et culturel avec la Direction de la Culture. C'est ainsi qu'il existe au sein du CIP des missions d'archivages de photographies et que la Direction de la Culture intervient en appui sur ces missions de conservation.

Monsieur Georges BOTET demande également ce qui signifie le sigle CDDFA.

Monsieur Denis SAEZ répond qu'il s'agit du Centre de Documentation des Français d'Algérie.

Madame Danièle PAGES ajoute que pour une meilleure compréhension, il faudra, à l'avenir, veiller à inscrire la signification des sigles utilisés. Elle passe la parole à Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ a relevé que dans l'organigramme général de la Direction de la Culture, il est mentionné «Service des 3 Musées», alors que l'organigramme détaillé mentionne uniquement «service des musées». Il demande si la différence est due au fait que le Centre d'Interprétation de la Retirada apparaît en projet.

Monsieur Denis SAEZ répond que la dénomination «Service des 3 Musées» est erronée et souhaite expliquer en détail l'organigramme des Musées.

Cet organigramme prévoit une direction, une assistance administrative et un service des publics qui concernent les 3 musées. Il prévoit également la recherche documentaire qui concerne, en plus, le Musée Rigaud, en particulier en cette période de création de la régie où il convient de bâtir le parcours permanent et la documentation mais, également, l'exposition temporaire de 2017 consacrée à Picasso.

C'est pourquoi, il est nécessaire de mutualiser ce service pour les 4 musées. Il a donc été proposé aux deux agents une mise à disposition partielle à hauteur de 40% de leur temps de travail pour le Musée Rigaud.

De même, au niveau du service des publics, il existe un service éducatif. Ce dispositif est un accord passé entre la Ville et le Rectorat qui a mis à disposition deux enseignants spécialisés, l'un en science et l'autre en Beaux-Arts. Ces enseignants travailleront également pour les 4 musées.

Madame Danièle PAGES ajoute que dans l'organigramme général de la Direction de la Culture, il a bien été inscrit 3 musées car le Musée Rigaud apparaît à part, s'agissant d'une régie.

Elle insiste sur les passerelles qui existent entre tous les établissements et la mission de mutualisation qui a été confiée aux deux conservateurs (la Directrice du Musée Rigaud et le Directeur des 3 Musées) afin de travailler en transversalité.

Monsieur Pierre JIMENEZ indique qu'il avait bien compris qu'il y a 3 musées avec des mutualisations. Sa question portait en fait sur le Centre d'Interprétation de la Retirada. Il souhaiterait notamment savoir s'il s'agit d'un projet à court, moyen ou long terme et ce qu'il est prévu pour l'existant sur le territoire, tel le Musée mémorial de l'exil de la Jonquera...

Monsieur Denis SAEZ indique qu'il est important de préciser que la Retirada ne sera pas un musée mais un centre d'interprétation. Le projet va au-delà de la Retirada de 1939 puisqu'il couvrirait la période d'exil républicain espagnol de 1939 à 1977.

Madame Danièle PAGES donne la parole à Monsieur Jean-Pierre BROUSSE.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE précise que le lieu prévu pour ce Centre d'interprétation de la Retirada est le Couvent Sainte Claire.

Or, s'agissant d'un monument historique, des études et diagnostics ont été nécessaires avant la phase des travaux. Il est donc souhaité que ce centre puisse ouvrir en 2019, qui correspond à la date anniversaire des 80 ans.

Madame Danièle PAGES repasse la parole à Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ a relevé que dans l'organigramme général, le FID est mentionné dans un cadre à part. Or, dans l'organigramme du Service Evénements, il est inscrit Festival international du disque et de la bande dessinée. Il demande s'il s'agit de la même chose ou si la signification est différente.

Monsieur Denis SAEZ répond qu'il s'agit bien dans les deux cas du Festival international du disque.

Il apparaît en bleu dans l'organigramme général, s'agissant de la relation de partenariat entre la Ville et l'association FID.

Par ailleurs, depuis 2016, une évolution est intervenue, puisque la Ville est désormais co-organisatrice du Festival et que, à ce titre, elle met à disposition du personnel municipal pour participer à l'organisation et au déroulement de cette manifestation. C'est pourquoi, le Festival apparaît également dans l'organigramme du Service Evénements, puisque du personnel municipal est affecté.

Madame Danièle PAGES précise que cette organisation de la Direction de la Culture sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2017.

En l'absence d'autres questions, elle remercie Monsieur Denis SAEZ qui sort de la salle.

Elle recueille ensuite les votes.

VOTES

Collège Représentants Personnel		Collège Représentants Collectivité	
Pour :	5 (FO)	Pour :	7
Abstention :	2 (1 SUD – 1 UNSA)	Abstention :	0
Contre :	0	Contre :	0

3.2 DIRECTION DE LA CULTURE : Jours fériés 2017, ouvertures et fermeture des musées et des sites culturels et patrimoniaux

Madame Danièle PAGES donne la parole à Monsieur Denis SAEZ qui vient de regagner la séance.

Monsieur Denis SAEZ explique que le tableau recense les ouvertures et fermetures des musées et sites culturels et patrimoniaux, en fonction des jours fériés.

Les jours fériés chômés sont : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre. Ces jours-là, tous les établissements sont fermés.

Il rappelle que les sites patrimoniaux et les musées ont une saisonnalité sur les jours et heures d'ouverture.

- du 1^{er} octobre au 31 mai, ces établissements sont ouverts du mardi au dimanche. Cela signifie que si un jour férié tombe un lundi, ils sont fermés en raison de la fermeture hebdomadaire.
- du 1^{er} avril au 30 septembre, les établissements sont ouverts 7 jours/7.

Ils sont tous fermés le dimanche 1^{er} janvier.

Le dimanche de Pâques, la Casa Pairal, le Muséum et les sites culturels sont ouverts. En revanche, le Musée Puig est fermé, puisque les ouvertures et fermetures sont gérées par la Bibliothèque Bernard Nicolau.

Le lundi de Pâques est la fermeture hebdomadaire.

Le lundi 1^{er} mai est un jour férié chômé et tous les établissements sont fermés.

Le lundi 8 mai est la fermeture hebdomadaire.

Le jeudi 25 mai, seul le Musée Puig est fermé.

Le lundi de Pentecôte 5 juin, le Musée Puig est fermé (fermeture hebdomadaire). Les autres établissements sont ouverts. S'agissant d'un jour férié, il est compensé par un jour.

Le vendredi 14 juillet, tous les établissements sont ouverts.

Mardi 15 août, mercredi 1^{er} novembre et samedi 11 novembre, seul le Musée Puig est fermé.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET rappelle que le 1er mai est le seul jour chômé payé qui est récupérable, même s'il s'agit de leur repos hebdomadaire. Il indique que cette question avait déjà abordé et que la DGS en fonction à l'époque avait validé cette demande.

Madame Danièle PAGES lui répond que ce point sera examiné et régularisé si besoin est.

Elle passe la parole à Madame Noëlle MAURY.

Madame Noëlle MAURY demande si en cas de travail un jour férié, la possibilité peut être laissée à l'agent de choisir entre un jour compensé ou payé.

Madame Danièle PAGES lui répond que l'attribution de jours compensés permet de limiter les heures supplémentaires payées.

Propos inaudibles hors micros.

Madame Danièle PAGES, en l'absence d'autres questions et sous réserve de vérification de la compensation du 1er mai, remercie Monsieur Denis SAEZ qui quitte la séance.

Elle recueille ensuite les votes.

VOTES

Collège Représentants Personnel		Collège Représentants Collectivité	
Pour :	0	Pour :	7
Abstention :	7 (5 FO- 1 SUD -1 UNSA)	Abstention :	0
Contre :	0	Contre :	0

3.3 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA JEUNESSE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : Temps de travail des Espaces Adolescence Jeunesse (E.A.J.)

Madame Danièle PAGES accueille Madame Laure HENRY et lui passe la parole pour la présentation de ce dossier.

Madame Laure HENRY explique qu'il est proposé une modification des horaires dans les Espaces Adolescence Jeunesse (E.A.J.).

Elle rappelle que les EAJ sont rattachés aux centres sociaux, dénommés Maisons de Quartiers, suite au CT du 18 octobre 2016.

Elle indique qu'au cours de l'année écoulée, elle a rencontré tous les responsables et les agents travaillant dans ces structures afin de pouvoir répondre à une nouvelle réalité de terrain et une nouvelle organisation.

Le constat de ces entretiens a mis en évidence certains points :

- la fermeture du samedi matin, alors que la journée entière est consacrée à des sorties avec les enfants, génère énormément d'heures supplémentaires que les agents avaient beaucoup de difficultés à récupérer. Cela avait des répercussions négatives sur l'activité de fin d'année car de nombreux agents

ayant dû prendre leurs repos compensateurs, étaient absents durant cette période.

- Les horaires des agents étaient de 42 h 30 pendant la période scolaire et de 32 h en dehors de cette période. Cela avait pour conséquence que les agents se retrouvent, en début d'année, avec un déficit d'horaire de 29 h 18 à rattraper, ce qui générait des complications dans l'organisation des horaires de chaque structure.

Afin de pallier ces difficultés et répondre au souhait des agents, tout en respectant l'amplitude horaire exigée par la CAF lors des vacances scolaires, à savoir 8 heures par jour, il est proposé d'instaurer 3 types d'horaires pour les agents :

<i>Semaine type estivale (soit 37h00) d'avril à octobre</i>			
Mardi	10h - 12h	14h - 19h	2+5 = 7h
Mercredi	9h - 12h	14h - 19h	3+5 = 8h
Jeudi	10h - 12h	14h - 19h	2+5 = 7h
Vendredi	10h - 12h	14h - 19h	2+5 = 7h
Samedi	9h - 12h	14h - 19h	3+5 = 8h

<i>Semaine type vacances (soit 40h00) sur 16 semaines</i>			
Lundi	9h - 12h	14h - 19h	3+5 = 8h
Mardi	9h - 12h	14h - 19h	3+5 = 8h
Mercredi	9h - 12h	14h - 19h	3+5 = 8h
Jeudi	9h - 12h	14h - 19h	3+5 = 8h
Vendredi	9h - 12h	14h - 19h	3+5 = 8h

<i>Semaine type hivernale (soit 34h00) de novembre à mars</i>			
Mardi	10h - 12h	14h - 18h	2+4 = 6h
Mercredi	9h - 12h	13h - 18h	3+5 = 8h
Jeudi	10h - 12h	14h - 18h	2+4 = 6h
Vendredi	10h - 12h	14h - 18h	2+4 = 6h
Samedi	9h - 12h	13h - 18h	3+5 = 8h

- 1- Des semaines type Estivale de 37 h, du mois d'avril au mois d'octobre, avec une fermeture à 19 h car durant cette période, il fait jour plus tard et il existe une fréquentation des structures, alors que ce n'est pas le cas en période hivernale.

Ouverture des structures tous les matins et tous les après-midi du lundi au samedi, le mercredi matin étant consacré à la préparation des activités de l'après-midi et non à l'accueil des enfants puisqu'ils sont en classe.

- 2- Des semaines type Vacances de 40 h au lieu de 42 h30, sur 16 semaines, permettant que les agents aient des semaines moins chargées.
- 3- Des semaines type hivernale de 34 h, durant 16 semaines, du mois de novembre au mois de mars, avec une fermeture à 18h, puisque durant cette période la fréquentation présente un fort déclin dès 17h30.

Elle ajoute que ces horaires ont reçu un avis favorable de la majorité des responsables des Espaces Adolescence Jeunesse qui ont travaillé avec les animateurs et les responsables des centres sociaux. Seul le responsable de l'EAJ Mailloles- St Assisclle a été défavorable à ces changements d'horaires car il ne souhaitait pas l'ouverture le mercredi et le samedi matin.

Madame Danièle PAGES indique que cette réorganisation des horaires concerne une quarantaine d'agents qui ont été concertés et qui ont donné leur accord. Elle passe la parole à Madame Noëlle MAURY.

Madame Noëlle MAURY souhaiterait des précisions quant à la gestion des congés.

Madame Laure HENRY lui répond qu'il existe effectivement un point à éclaircir. En effet, au niveau des congés, une demi-journée correspond à 3h42. Or si un agent pose une matinée ou un après-midi, le nombre d'heures est différent. Ainsi, s'il pose une matinée, il perdra 42 minutes, alors qu'il gagne quelques heures en posant une après-midi.

Compte tenu des horaires atypiques de ce service, il a donc été demandé la possibilité de transformer des CET en RC, c'est-à-dire des jours en heures. A défaut, la gestion sera ingérable et impossible à mettre en place.

Madame Noëlle MAURY demande quelle est la réponse.

Madame Laure HENRI répond que Monsieur Frédéric CARBONNE vient de lui répondre que cette transformation est tout à fait possible.

Monsieur Frédéric CARBONNE indique que cela concerne uniquement la gestion des congés en heures et que cela ne change rien au niveau des congés annuels qui sont gérés en journée et demi-journée.

Propos inaudibles hors micros.

Madame Danièle PAGES confirme que cette transformation est tout à fait possible.

Madame Noëlle MAURY en déduit que la réponse est donc positive.

Madame Danièle PAGES donne la parole à Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ souhaiterait avoir des précisions quant à la transversalité avec les Maisons pour Tous. Il sait que certains EAJ sont situés à l'intérieur de ces structures et il demande si une harmonisation des horaires est prévue.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Madame Laure HENRY.

Madame Laure HENRY répond que l'horaire de 9h ou 10h au plus tard, est dû aux horaires des Maisons de Quartiers, ouvertes de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Elle précise que lors d'un prochain CT, de nouveaux horaires seront proposés pour ces agents qui travaillent sur 37 heures, en vue d'une harmonisation (8h45 à 12h et 13h45 à 18h, sauf le vendredi avec un départ à 17h).

Elle ajoute que même si aujourd'hui les horaires ne sont pas totalement identiques -ne s'agissant pas des mêmes publics- ils correspondent mieux à la réalité puisque les agents qui souhaitent participer aux réunions d'équipe ne sont plus tenus d'arriver une heure avant leur prise de poste, les réunions se tenant lors des journées qui débutent à 9h.

Monsieur Pierre JIMENEZ souhaite des précisions quant aux semaines de congés durant les vacances scolaires puisque les animateurs peuvent poser une semaine durant cette période. Il demande comment sera défalquée la semaine prise lors des semaines de 40 h et si elle comptera pour 40 h ou pour 37 h.

Madame Laure HENRY lui répond qu'elle sera comptée en nombre de jours.

Monsieur Pierre JIMENEZ demande s'il n'aurait pas été préférable d'instaurer 2 périodes (vacances scolaires et hors vacances scolaires) au lieu de 3 qui rendent plus complexe la gestion.

Madame Laure HENRY lui répond que ces horaires sont fonction de la fréquentation, notamment entre 18h et 19h durant la période hivernale, où elle s'avère quasiment nulle.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET souhaiterait savoir ce que représente dans le budget de la DDSJ, la participation de la CAF.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE répond que les aides de la CAF sont en diminution depuis plusieurs années puisqu'elles sont passées de 65 %, pour se rapprocher aujourd'hui de 50%.

Madame Danièle PAGES ajoute que cette participation de la CAF impose des contraintes au niveau des recrutements, des qualifications et des diplômes, ce qui se justifie tout à fait s'agissant de personnel en contact avec des jeunes.

En l'absence d'autres questions, elle remercie Madame Laure HENRY qui quitte la séance.

Elle recueille ensuite les votes.

VOTES

--	--

Collège Représentants Personnel		Collège Représentants Collectivité	
Pour :	5 (FO)	Pour :	7
Abstention :	2 (1 SUD – 1 UNSA)	Abstention :	0
Contre :	0	Contre :	0

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 DRH, Règlement Intérieur du Comité Technique

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Frédéric CARBONNE.

Monsieur Frédéric CARBONNE rappelle que deux modifications avaient été demandées par les syndicats.

La première modification formulée par le syndicat SUD est matérialisée par l'ajout de l'article 18 en page 4 du règlement intérieur qui précise qu'un relevé des avis est transmis par messagerie interne à l'ensemble du personnel.

En effet, cette mention ne figurait pas dans le règlement intérieur.

Madame Danièle PAGES ajoute que le relevé des avis était bien transmis par messagerie mais que cela n'était pas mentionné dans le règlement.

Elle recueille les votes sur cette modification.

1 – Ajout article 18 « Un relevé des avis est transmis par messagerie interne à l'ensemble du personnel »

VOTES

Avis Favorable à l'unanimité des deux collèges.

Madame Danièle PAGES repasse la parole à Monsieur Frédéric CARBONNE.

Monsieur Frédéric CARBONNE explique que la deuxième modification concerne la demande du syndicat UNSA qui avait sollicité qu'après son approbation, le procès-verbal intégral soit mis en ligne sur l'intranet.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET rappelle que les délibérations du conseil municipal sont consultables. Or, de nombreux agents ont indiqué que le relevé des avis n'est pas suffisant et ils souhaiteraient donc pouvoir consulter l'intégralité du PV sur la

messagerie interne. Il ajoute que le PV du CT est différent de celui des CAP puisqu'il n'y est pas mentionné le nom des agents.

Madame Danièle PAGES donne la parole à Madame Noëlle MAURY.

Madame Noëlle MAURY répond que même si les délibérations du conseil municipal sont consultables, elles ne sont pas diffusées sur l'intranet.

De même, le PV du CT est tout à fait consultable au niveau des organisations syndicales. C'est ainsi que si un agent souhaite avoir connaissance de la partie du document concernant son service, il peut tout à fait leur demander de le consulter.

Elle rappelle par ailleurs que des passages entiers de PV de CT ont été publiés dans des tracts.

D'autre part, elle confirme que le PV ne doit pas être nominatif et insiste sur le fait qu'il est important de ne pas stigmatiser les agents. Or, il s'avère que lors des échanges en séance, il est souvent question de collègues, qu'il est facile de reconnaître, même sans les citer nommément.

Monsieur Georges BOTET répond que le problème se situe au niveau de l'information.

Monsieur Pierre JIMENEZ partage l'avis de Monsieur Georges BOTET puisque, aujourd'hui, les agents reçoivent uniquement dans leur messagerie une information du Comité Technique.

Il rappelle que la demande de diffusion intégrale des débats émanait également du syndicat SUD. En effet, il estime que les représentants du personnel doivent assumer les déclarations qu'ils font lors de la séance même s'il faut sans doute demander aux intervenants de bien veiller à rendre les propos anonymes.

Monsieur Georges BOTET réitère sa demande en indiquant qu'il s'agit d'un document public. Il souhaiterait donc que la diffusion du PV se substitue à celle du relevé des avis. Il estime que cela évitera à un agent de devoir se déplacer auprès d'une organisation syndicale -d'autant plus que tous les agents ne sont pas syndiqués- ou alors de devoir s'absenter de son poste de travail pour aller consulter le document à la DRH.

Il ne comprend donc pas ce qui peut s'opposer à cette publication, à condition, bien entendu, que les agents ne soient pas nommés dans le PV.

Madame Noëlle MAURY insiste sur le fait que même si les agents ne sont pas nommés, ils sont très facilement reconnaissables.

Monsieur Georges BOTET réplique que le Comité Technique traite, non pas des cas individuels, mais l'organisation du travail.

Madame Noëlle MAURY lui donne l'exemple du Comité Technique du 18 octobre concernant la réorganisation du Protocole où il était question d'un agent que tout le monde a reconnu, même si son nom n'a pas été cité.

Monsieur Georges BOTET ne comprend pas à quel niveau se situe le secret puisque le journal l'Indépendant avait publié le nom de cet agent, lors de sa prise de fonction et lorsqu'il a quitté le poste.

Madame Noëlle MAURY lui répond qu'elle n'a pas le contrôle de la presse mais qu'elle estime que le rôle des syndicats est de protéger les agents.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Jean-Jacques PARAIRE.

Monsieur Jean-Jacques PARAIRE insiste sur le fait qu'à de nombreuses reprises certaines discussions échangées en CT ou en CHSCT ont porté sur des agents et qu'il est donc préférable qu'elles ne soient pas propagées. Si une diffusion générale était faite, il faudrait alors assumer la teneur de certains propos.

Monsieur Pierre JIMENEZ réplique que son syndicat est tout à fait prêt à assumer.

Madame Noëlle MAURY estime que pour pouvoir continuer à s'exprimer en toute liberté, il convient de ne pas procéder à cette diffusion générale.

Madame Danièle PAGES redonne la parole à Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ regrette la dérive prise par ce débat. Il rappelle sa demande qui est également celle du syndicat UNSA, à savoir que le PV puisse être lu par l'ensemble des agents, en précisant qu'il convient de demander à l'ensemble des personnes qui présentent les dossiers de se cantonner à parler des conditions de travail et non des situations particulières, comme cela est le cas en CAP. C'est pourquoi, il ne voit pas d'obstacle à ce que le PV soit publié dans sa totalité.

Madame Noëlle MAURY répond que le problème ne se situe pas au niveau de la présentation des dossiers mais des commentaires faits par les syndicats au cours des débats.

Madame Danièle PAGES précise que depuis que le relevé des avis est diffusé par messagerie, elle n'a pas eu de réclamation indiquant que cela soit insuffisant. Par ailleurs les représentants syndicaux connaissent les règles et le fonctionnement du CT et comprennent bien la teneur du PV puisqu'ils ont participé aux débats, ce qui n'est pas le cas des agents. C'est pourquoi, elle estime que le relevé des avis est suffisant, d'autant que si un agent le souhaite, il peut demander à consulter l'intégralité du texte.

C'est pourquoi les représentants de la Collectivité ne sont pas favorables à cette diffusion générale.

Monsieur Georges BOTET signale à Madame Danièle PAGES qu'avant même d'entrer en séance, il avait anticipé son avis.

Madame Danièle PAGES lui répond qu'il est tout à fait normal que les membres de la Collectivité puisse, avant la séance, réfléchir et décider ensemble de leur vote, comme c'est d'ailleurs le cas pour les membres des représentants du personnel. Elle indique donc à nouveau que les membres de la collectivité estiment que la diffusion du relevé des avis est une information suffisante.

Madame Noëlle MAURY ajoute que la question de la diffusion intégrale est une question récurrente qui ressurgit lors de chaque renouvellement de DGS.

Madame Danièle PAGES, en l'absence d'autres observations, recueille les votes.

2 – Précision qu'après approbation, le procès-verbal intégral sera mis en ligne sur l'intranet :

VOTES

Collège Représentants Personnel		Collège Représentants Collectivité	
Pour :	2 (1 SUD – 1 UNSA)	Pour :	0
Abstention :	0	Abstention :	7
Contre :	5 (FO)	Contre :	0

4.2 DRH, Information concernant le Plan de Déplacements d'Etablissement

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Frédéric CARBONNE.

Monsieur Frédéric CARBONNE Indique que ce dossier concerne une information à l'attention des membres du Comité Technique afin d'expliquer qu'une étude est conduite afin de mettre en place un Plan de Déplacements d'Etablissement (PDE), s'agissant d'une obligation légale.

Cette démarche qui a été présentée aux élus, a également fait l'objet d'une information auprès des différents directeurs de la Ville.

La phase diagnostic va démarrer en début d'année 2017 par une étude, direction par direction.

Le but de ce Plan de Déplacements d'Etablissement est d'essayer de trouver des solutions concernant prioritairement les déplacements professionnels, puis, par la suite, les déplacements entre le domicile et le lieu travail.

Cette étude concernera tous les agents de la Ville, les élus mais également les intervenants extérieurs.

Il ajoute que les représentants syndicaux seront informés de l'avancée du projet et participeront à des comités de pilotage qui serviront à entériner certaines propositions.

Madame Danièle PAGES donne la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET a relevé que l'étude porterait sur les déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Monsieur Frédéric CARBONNE répond que la phase de diagnostic commencera en début d'année en expliquant que le but du PDE est de lister toutes les occasions de déplacements professionnels mais également les autres déplacements des agents, de leur domicile vers leur lieu de travail.

Monsieur Georges BOTET demande pour quelles raisons les agents devraient informer la collectivité de la teneur de leurs déplacements du domicile au travail.

Monsieur Frédéric CARBONNE explique que cela va servir à mettre en place un Plan de Déplacements d'Etablissement.

Monsieur Georges BOTET réplique que les agents sont tout à fait libres de leurs déplacements et que cela ne regarde pas la Collectivité.

Monsieur Frédéric CARBONNE répond qu'il ne s'agit pas de porter atteinte à leur liberté de déplacement mais de recueillir des informations nécessaires à l'étude d'un Plan de Déplacements d'Etablissement.

Monsieur Georges BOTET rétorque que chacun est libre de se déplacer et qu'il ne répondra pas.

Madame Danièle PAGES indique à Monsieur Georges BOTET que des habitants et des agents sont particulièrement sensibilisés aux problèmes d'environnement et de dépenses d'énergies.

Monsieur Frédéric CARBONNE ajoute que le but d'un Plan de Déplacements d'Etablissement est de réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements et de proposer des modes de transport alternatifs, qu'ils soient individuels (vélo) ou collectifs (transports en commun).

Madame Noëlle MAURY demande en quoi sont concernés les déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Monsieur Frédéric CARBONNE répond que cela va permettre de connaître le mode de transport utilisé par les agents pour se rendre à leur travail.

Brouhaha.

Madame Noëlle MAURY demande quelle en est l'aboutissement.

Monsieur Frédéric CARBONNE indique qu'il sera connu lors du plan d'action. Dans cette première phase de diagnostic, il s'agit uniquement de savoir quel est le moyen utilisé par les agents pour venir au travail.

Monsieur Georges BOTET indique qu'il est très soucieux de l'environnement et respectueux du tri sélectif. Toutefois, il dénonce le fait que sous prétexte de développement durable, les politiques ajoutent sans cesse des taxes supplémentaires

(écoemballage et autres...). Il déplore que les entreprises soient soumises à de plus en plus de contraintes à ce niveau, et ce, souvent au détriment des emplois, alors que, dans un même temps, les centrales à charbon allemandes continuent à polluer notre atmosphère.

Il estime que la mairie doit avoir d'autres préoccupations que de connaître le moyen de locomotion utilisé par les agents pour se rendre à leur travail et indique que, pour ce qui le concerne, il refusera de répondre à cette question.

Madame Noëlle MAURY estime comme Monsieur Georges BOTET que le moyen de locomotion utilisé par les agents ne regarde pas la collectivité.

Madame Danièle PAGES tient à préciser qu'il s'agit d'une démarche commune à la Ville et à PMM pour optimiser les moyens de déplacements, en ajoutant que cette volonté anime également beaucoup d'entreprises.

Elle explique qu'il a été mis en évidence que lorsque 10 personnes du CTM viennent en réunion à l'Hôtel de Ville, il est préférable qu'ils ne prennent pas chacun un véhicule mais se regroupent dans deux voitures.

Elle indique que le Plan de Déplacements d'Etablissement a été mis en place à PMM et qu'il fonctionne parfaitement avec du covoiturage et de nouvelles habitudes qui se sont instaurées. Elle ajoute que les agents sont tout à fait libres de ne pas adhérer à aux mesures préconisées qui visent à alléger le poids des voitures dans une ville.

Monsieur Georges BOTET répond que les élus devraient montrer l'exemple et prendre les transports en commun.

Madame Danièle PAGES lui répond que c'est ce qu'ils font lorsqu'ils en ont la possibilité.

Madame Noëlle MAURY demande la finalité de ce Plan de Déplacements d'Etablissement.

Monsieur Frédéric CARBONNE répond que la finalité est de proposer de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Madame Noëlle MAURY demande si cela signifie que des bus seront mis à disposition des agents pour les amener de leur domicile au travail.

Madame Danièle PAGES répond que les agents pourront être incités à prendre les transports en commun, grâce à des tarifs préférentiels.

Madame Noëlle MAURY remercie Madame Danièle PAGES puisque cela supprimera une ligne budgétaire du COS qui donne une participation financière pour la carte de bus.

Madame Danièle PAGES lui répond que le souhait est que le COS puisse augmenter la participation.

Madame Noëlle MAURY indique qu'il faudra alors demander une rallonge budgétaire à Monsieur le Directeur Général des Services, d'autant plus que la carte d'abonnement du bus a très fortement augmenté cette année. Elle estime qu'il aurait fallu en informer le COS au préalable.

Madame Danièle PAGES lui rappelle que le PDE n'est pas encore établi puisque la phase diagnostic débute en janvier. En l'absence d'autres observations, elle rappelle que s'agissant d'une information, ce dossier ne requiert pas de vote.

Questions Diverses

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET souhaiterait avoir des informations sur la situation des agents de surveillance dans les sites culturels puisque la majorité a bien suivi les formations demandées. Il demande donc si ces agents vont être intégrés dans la filière culturelle au 1^{er} janvier et percevoir la prime annuelle qui était prévue.

Madame Danièle PAGES lui répond que ce dossier est en cours de traitement afin d'intégrer dans la filière culturelle les agents qui ont suivi la formation et leur accorder le supplément de salaire prévu. Dès que possible, les représentants syndicaux seront tenus informés du nombre d'agents concernés. Elle passe la parole à Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ souhaite revenir sur le PV du 27 octobre dans lequel était mentionné le projet de transfert de la Direction de la Communication à PMM car il avait été indiqué que la fiche d'impact serait présentée au Comité Technique d'aujourd'hui.

Ce dossier ne figurant pas à l'ordre du jour, il souhaiterait savoir si ce transfert est toujours prévu.

Madame Danièle PAGES donne la parole à Monsieur Jean-Pierre BROUSSE.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE indique qu'il avait alors répondu qu'il s'agissait d'un projet qui n'était pas encore abouti et annonce que ce transfert ne se fera pas. En revanche, une convention de prestation sera conclue entre la Ville et PMM, de façon à travailler en commun, sans mutualisation de service.

Madame Danièle PAGES redonne la parole à Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ indique que sa question porte sur les sites culturels et la situation des agents. En effet, il a transmis à Monsieur Jean-Pierre BROUSSE un rapport concernant l'utilisation d'un espace vitré qui pouvait être mis à disposition du personnel. Or, cet espace est fermé et encombré, alors que l'accueil est effectué dans un espace qui n'est pas isolé du froid, avec un radiateur sous le guichet.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Monsieur Jean-Pierre BROUSSE.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE confirme qu'il a bien reçu ce courrier qui concerne le site du Couvent des Minimes. Il ne peut lui donner une réponse précise actuellement puisque cette demande, qui lui est parvenue très récemment, est en cours d'étude par le service. Il tient toutefois à préciser que le site du Couvent des Minimes est ouvert de façon très ponctuelle.

Monsieur Pierre JIMENEZ pose une question sur les Pessebres. L'office du Tourisme indique dans sa documentation qu'ils seront exposés sur le site du Mess des Officiers et rappelle qu'il s'agit d'un lieu privé.

Or, ce sont des agents municipaux qui sont amenés à assurer la permanence sur ce site avec des horaires qui dérogent aux règles établies pour les agents des sites culturels, notamment en termes de repos hebdomadaire. Il demande si cette situation n'aurait pas dû faire l'objet d'un Comité Technique.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE répond que cette exposition entre dans le cadre de l'animation de la Ville qui revêt une importance toute particulière en période de fêtes de fin d'année.

Il a été possible de bénéficier d'une mise à disposition gratuite de ce lieu privé et la Ville a donc décidé d'y installer les Pessebres, ce qui se révèle un succès, compte tenu de la fréquentation par le public, à savoir 1300 entrées samedi, et 2200 entrées dimanche.

Cet emplacement est particulièrement judicieux puisqu'il se situe en plein cœur de l'animation de Noël, juste derrière le Castillet.

Il explique qu'il est normal que les personnes qui assurent la surveillance de ce lieu soient des agents municipaux, s'agissant d'une animation de la Ville et ajoute que le personnel qui effectue une heure et demie de plus le soir est volontaire.

Monsieur Pierre JIMENEZ indique que ces agents travaillent également durant la journée hebdomadaire de repos. Il rappelle que des instances existent pour définir le cadre des horaires des agents. Or, cette situation déroge aux règles établies et son rôle, en tant que responsable syndical est de le signaler.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE indique que le site était fermé la veille et que les agents assurent les mêmes missions que celles assurées sur les autres lieux.

Madame Danièle PAGES ajoute que cette exposition ne dure qu'un mois.

Monsieur Pierre JIMENEZ ne remet pas en cause cette initiative qui remporte un vif succès. Le problème réside dans le fait qu'à la lecture de l'information diffusée, il apparaît que le site est ouvert en permanence et qu'il n'est pas mentionné que les agents bénéficient d'un repos hebdomadaire et sont volontaires pour travailler 1h30 de plus le soir.

Madame Danièle PAGES rappelle que cette situation est ponctuelle et demande à Monsieur Pierre JIMENEZ si des agents l'ont questionné à ce sujet.

Monsieur Pierre JIMENEZ répond que c'est le cas.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE indique à nouveau que le site était fermé la veille pour fermeture hebdomadaire.

Monsieur Pierre JIMENEZ insiste sur le fait que cela n'est pas signalé sur la documentation qui mentionne que le site est ouvert tous les jours, de 10h à 19h et qu'il aurait donc fallu en discuter en CT, d'autant que de nombreuses séances se sont tenues ces derniers temps.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE lui répond que le document publié par l'Office du Tourisme comporte plusieurs erreurs sur les lieux et les horaires d'ouvertures de divers sites, ce qui est tout à fait anormal, et qu'il va donc régler ce problème.

Madame Danièle PAGES donne la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET revient sur la situation des agents de surveillance des sites et demande s'il est prévu que les dossiers soient présentés à la séance de la CAP qui doit se tenir le 13 décembre, pour application au 1^{er} janvier 2017.

Madame Danièle PAGES lui répond que c'est le cas pour les dossiers qui seront complets puisqu'il est nécessaire que les agents concernés aient formulé une demande écrite d'intégration dans la filière culturelle. Elle repasse la parole à Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ rappelle que son syndicat a formulé la demande qu'un rapport annuel soit présenté en CT, concernant les mises à disposition et demande si cela est prévu.

Madame Danièle PAGES lui confirme que cela sera fait lors d'un prochain CT, pour toutes les mises à disposition de 2016.

Monsieur Pierre JIMENEZ souhaiterait appeler l'attention sur la différence de traitement qui existe entre les différentes directions et notamment celle de la Direction du Développement Social de la Jeunesse et de la Politique de la Ville par rapport à d'autres.

Il rappelle que l'administration a demandé à son service de libérer les locaux qu'il occupait afin de pouvoir y installer la Direction de la Culture. Il note d'ailleurs qu'en vue de cette installation des travaux importants de rénovation ont été réalisés, alors que les demandes de travaux émanant du service jeunesse étaient toujours restées vaines.

Aujourd'hui, alors que la DDSJ est en souffrance, avec une restructuration qui s'avère difficile, il est demandé un effort supplémentaire.

C'est ainsi que le service jeunesse doit s'installer dans les algécos du Parc des Sports, alors qu'il pensait que ces structures, qu'il a visité et qui s'avèrent insalubres, devaient être détruites.

Il a donc le sentiment que, suivant les directions, les traitements sont différents. Il tient donc à indiquer que les agents sont très en colère.

Madame Danièle PAGES passe la parole à Madame Fatima DAHINE.

Madame Fatima DAHINE répond à Monsieur Pierre JIMENEZ que le service jeunesse est le bienvenu au Parc des Sports et qu'il n'a jamais été question de détruire ces algécos qui sont, par ailleurs, en très bon état et qu'il suffit d'y installer les bureaux du service jeunesse.

Par ailleurs, elle estime que la situation géographique sera mieux adaptée, puisque proche de la direction de la DDSJ, et du service des sports avec lequel le service jeunesse travaille en transversalité.

C'est la raison pour laquelle elle est surprise de la réticence affichée par Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ réplique que ces lieux ne sont pas tels qu'elle les décrit, à savoir un état idéal, en insistant sur le fait qu'ils ne soient pas très accueillants. Ces

structures sont en fait des containers qui ressemblent à des boîtes de conserve, ce qui induit un sentiment de relégation éprouvé par lui-même et par ses agents.

Il estime qu'au lieu de donner une visibilité claire à la direction et à ce service, ce dernier est au contraire mis à l'écart.

Il rappelle qu'il avait demandé que soit pris en considération le besoin pour le service de bénéficier d'une vitrine pour la jeunesse perpignanaise sur la Ville, ce qui n'est pas le cas.

Madame Fatima DAHINE ne comprend pas qu'il puisse comparer les Algécos à des boîtes de conserve, en rappelant qu'ils ont été occupés par des services depuis 1992 sans jamais soulever de problèmes.

Elle ajoute qu'il est tout à fait possible de les rendre plus identifiables extérieurement, en indiquant qu'un projet a d'ailleurs été fait avec une agence de communication.

D'autre part, elle rappelle que le Parc des Sports fait partie de la Ville et que le service jeunesse peut également bénéficier de la mise à disposition des salles, comme cela a d'ailleurs été le cas dans le cadre de ZYVA.

Elle regrette l'esprit négatif de Monsieur Pierre JIMENEZ.

Monsieur Pierre JIMENEZ réplique qu'il ne s'agit pas d'esprit négatif mais de volonté d'avoir une écoute. Il rappelle que les services de la DDSJ ont connu, simultanément, un certain nombre de désorganisations et de réorganisations. Il insiste sur le fait que cette direction est en souffrance.

Aujourd'hui, les agents souhaitent avoir une visibilité globale et il estime que le projet de création de direction ne va pas dans ce sens.

Il insiste sur le fait que ni le travail, ni la transversalité ne sont refusés mais qu'il était important qu'il puisse faire part aux élus de son ressenti qui est également celui des agents.

Madame Danièle PAGES avait l'impression que la situation près de la place Rigaud dans un immeuble vétuste qui n'était pas repérable, présentait plus de difficultés qu'une installation en plein cœur des activités sportives et d'un quartier extrêmement vivant de la Ville.

Elle donne la parole à Madame Noëlle MAURY.

Madame Noëlle MAURY indique que son syndicat souhaiterait avoir connaissance du nombre de contrevisites effectuées par la Ville de Perpignan, dans le cadre des arrêts maladies, ainsi que le montant que cela représente, direction par direction.

En effet, lors d'une réunion à laquelle son syndicat a assisté, une direction importante a annoncé qu'à chaque absence, une contrevisite est automatiquement demandée. Or, elle tient à rappeler le montant élevé que représente chaque contrevisite.

Madame Danièle PAGES souhaiterait savoir au cours de quelle réunion, il a été question de ces contrevisites.

Madame Noëlle MAURY lui répond qu'il s'agissait d'une réunion syndicale et qu'elle n'est donc pas tenue de divulguer les noms de la direction et du directeur.

Madame Danièle PAGES voulait simplement savoir si Monsieur Jean-Pierre BROUSSE, Monsieur Frédéric CARBONNE ou elle-même, y avaient assisté.
Elle souhaiterait que Madame Noëlle MAURY puisse préciser son propos.

Madame Noëlle MAURY répond que déjà, à plusieurs reprises, des agents lui ont fait part qu'ils ne comprenaient pas la raison pour laquelle, à chaque absence pour raison de maladie, y compris pour intervention chirurgicale, ils faisaient l'objet d'une contrevisite.

Madame Danièle PAGES répond qu'il n'est pas possible que chaque absence fasse l'objet d'une contrevisite et que cela ne peut concerner que quelques agents.
Elle rappelle que le bilan de ces contrevisites avait été fait et révélé un montant exorbitant par rapport au résultat obtenu. Il avait été donc décidé que les contrevisites resteraient très ponctuelles.

Madame Noëlle MAURY rétorque que cela n'est pas le cas.

Madame Danièle PAGES pense que les cas mentionnés par Madame Noëlle MAURY doivent faire partie des quelques agents concernés.
Elle passe la parole à Madame Suzy SIMON-NICAISE.

Madame Suzy SIMON-NICAISE a compris que lors d'une réunion syndicale, un directeur a donné cette information.

Madame Noëlle MAURY précise que le directeur ne l'a pas formulé de cette façon et qu'il s'est ensuite repris.

Madame Suzy SIMON-NICAISE indique que cela a suffi à faire circuler une rumeur mais que Madame Danièle PAGES et Monsieur Jean-Pierre BROUSSE assurent que les contrevisites ne sont pas systématiques.

Madame Danièle PAGES insiste fortement sur le fait que ces contrevisites ne soient pas systématiques, compte tenu du montant exorbitant que cela représenterait si c'était le cas.

Elle passe la parole à Monsieur Frédéric CARBONNE.

Monsieur Frédéric CARBONNE confirme que, par rapport au nombre d'arrêt de travail, le nombre de contrevisites est tout à fait marginal.

Madame Noëlle MAURY demande donc communication des chiffres, direction par direction.

Monsieur Frédéric CARBONNE lui répond que ces renseignements lui seront communiqués.

Madame Suzy SIMON-NICAISE estime qu'il est important, compte-tenu de la rumeur, que ces chiffres soient communiqués, direction par direction.

Madame Noëlle MAURY ajoute qu'elle a formulé cette demande en raison du coût d'une contrevisite qui se situe entre 80 et 150 Euros. C'est pourquoi, elle espère que le nombre de contrevisites est limitée, d'autant plus qu'il s'agit d'une mesure très improductive et très mal vécue par les agents.

Madame Fatima DAHINE demande à Madame Noëlle MAURY si, outre le directeur, ce sont également des agents contrôlés qui lui en ont parlé.

Madame Noëlle MAURY répond que c'est bien le cas.

Madame Danièle PAGES souhaite apporter une précision. En effet, il y a quelques années, 30 000€ avait été consacrés à des contrevisites car elle pensait que lorsqu'une personne était en arrêt, il était facile de contrôler si elle était réellement malade.

Or, sur la soixantaine de personnes contrôlées cette année-là, il s'est avéré que le doute ne pouvait porter que sur trois d'entre elles. Il avait été donc décidé que les contrevisites seraient limitées.

Elle affirme donc à nouveau, que ces contrevisites ne sont pas systématiques car il n'est pas question d'y consacrer un tel budget.

Madame Noëlle MAURY indique à nouveau que le directeur a bien évoqué des contrevisites systématiques.

Madame Danièle PAGES lui répond que même si une direction le demande de façon systématique, cela ne signifie pas que la DRH l'accorde chaque fois.

Madame Noëlle MAURY réplique que la DRH n'a pas de compétence médicale et que si un directeur lui demande de faire procéder à une contrevisite, elle va donc y donner suite.

Madame Danièle PAGES répond que les demandes de ce type sont tout de même examinées. Si l'agent est rarement en arrêt, il ne sera pas fait de contrevisite.

En revanche, la demande peut mieux se justifier s'il s'agit d'un agent qui est subitement en arrêt, en raison d'une contrariété dans son service.

Elle donne la parole à Monsieur Georges BOTET.

Monsieur Georges BOTET signale que le nouveau système de gestion pour les absences est la révocation. Par ailleurs, il rappelle que, par le passé, en cas de litige

notamment avec un directeur, la DRH demandait aux agents de rester en arrêt maladie, le temps de trouver une solution.

Madame Danièle PAGES lui répond qu'elle n'a jamais demandé à un agent de rester en arrêt maladie.

Monsieur Georges BOTET réplique qu'il ne l'a pas mise en cause et qu'il parlait de l'administration.

Madame Danièle PAGES indique qu'elle n'a pas eu connaissance que l'administration ait formulé une telle demande.

Monsieur Georges BOTET rétorque qu'il a gardé en archive des courriers et qu'il pourra lui communiquer, en ajoutant que certains agents sont restés 3 ans chez eux.

Madame Danièle PAGES affirme à nouveau que l'administration n'a jamais demandé à un agent de rester 3 ans en maladie.

Madame Fatima DAHINA indique que, compte tenu du nombre de chômeurs, si cela était vrai, l'agent devrait avoir honte.

Monsieur Georges BOTET lui répond que l'agent ne refusait pas de travailler, simplement il attendait que l'administration l'affecte sur un poste.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE signale que ce cas doit dater de plusieurs années et que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Madame Danièle PAGES confirme que, à sa connaissance, il n'y a pas d'agent qui soit chez lui, en attente d'une affectation.

Monsieur Georges BOTET dénonce le fait que les fonctionnaires soient accusés de tous les maux et que le souhait est d'en supprimer un maximum. Or, il estime que le vrai problème dans une administration réside dans le fait que les agents d'exécution doivent attendre pendant des heures la prise de décision d'une hiérarchie incompétente.

Madame Danièle PAGES répond que la souffrance et les problèmes au travail peuvent exister dans tous les services et à tous les niveaux. Elle rappelle qu'elle consacre énormément de temps avec Monsieur Jean-Pierre BROUSSE et Monsieur Frédéric CARBONNE pour faire en sorte que chaque agent soit affecté au poste qui lui convienne le mieux.

Monsieur Georges BOTET réplique qu'il parle en général et notamment du climat qui s'est instaurée durant les dernières élections primaires où il a surtout été question de monter une partie de la population contre les fonctionnaires, en rappelant que ces derniers avec les conjoints et les enfants représentent plus de 10 millions de personnes.

Il indique à nouveau qu'il faut être conscient que le manque de réactivité reprochée à l'administration est souvent dû à une chaîne de commandements trop lourde et au fait que certains élus se mêlent du travail des fonctionnaires, ce qui n'est pas leur rôle.

Il faut donc être conscient qu'une remise en question doit être faite.

Madame Danièle PAGES répond à Monsieur Georges BOTET qu'il s'agit d'un constat et lui rappelle combien il est difficile d'apporter des changements.

Monsieur Jean-Pierre BROUSSE indique qu'il sera toujours possible de trouver, y compris à la Ville de Perpignan, l'exemple d'agent ayant un comportement inadapté.

Pour ce qui le concerne, il tient à indiquer qu'il est particulièrement fier de la façon dont les agents municipaux portent haut les couleurs du service public. Cela est d'ailleurs prouvé par les labels que la Ville a obtenu dans les secteurs très variés, de la culture, du sport, de l'environnement ou encore du tourisme.

Il souligne que le travail réalisé par les services techniques pour les fêtes de fin d'année, est tout à fait remarquable, y compris dans le Mess dont il a été question précédemment.

C'est pourquoi, il ne faut pas s'arrêter sur quelques cas isolés, et qu'il convient, au contraire, de souligner la qualité du travail effectué par l'immense majorité du personnel de la Ville.

Madame Danièle PAGES en l'absence d'autres questions, remercie les membres du CT et clôt la séance